



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 14 décembre 2020

Pour augmenter les décharges des directions, il faut des remplaçantes et des remplaçants.

Le ministère annonce l'augmentation de décharge de direction de deux jours pour les écoles de 1 à 3 classes et probablement aussi pour celles de 9 à 13 classes.

La mesure de pérennisation de la prime annuelle de direction d'école qui serait de 450 euros bruts est également prévue.

À la rentrée 2021, les mesures suivantes concerneraient 38 % des 44 262 écoles :

- pour les écoles à une classe (3 483 écoles) : passage de 4 à 6 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles de 2 et 3 classes (11 094 écoles) : passage de 10 à 12 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles élémentaires de 9 classes (1 544 écoles) : passage d'un tiers de décharge hebdomadaire à une demi-décharge ;
- pour les écoles élémentaires de 13 classes (734 écoles) : passage d'une demi-décharge hebdomadaire à trois quarts de décharge.

SUD éducation revendique une décharge de 10 jours/an pour les écoles 1 classe, 20 pour les 2/3 classes, 25% par semaine pour les 4 à 6 classes, 33 % par semaine pour les 7 à 9 classes, 50 % par semaine sur les 10 à 13 et un temps plein au-delà.

Des annonces ne suffisent pas. Il faut des moyens, car aujourd'hui le constat est fait, les jours de décharge ne se font pas faute de remplaçantes et remplaçants.

C'est pourquoi SUD éducation exige les créations de postes nécessaires cette année scolaire par le biais du recours aux listes complémentaires, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s, de l'ouverture de concours exceptionnels et une augmentation significative de postes au concours 2021.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

